



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le mardi 10 juin 2025

Encadrement de la diffusion de sons amplifiés par les festivals de plein air : mise en place par le Gouvernement d'un groupe de travail technique avec les professionnels concernés.

Le Gouvernement, conscient des difficultés exprimées par les festivals de plein air à appliquer certaines dispositions des codes de la santé publique et de l'environnement encadrant la diffusion de sons amplifiés, a mis en place un groupe de travail technique avec les professionnels concernés, sous l'égide du ministère de la Culture en association avec le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles et le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

Ce groupe de travail est chargé d'identifier d'ici le 31 octobre prochain des propositions alternatives d'effet équivalent aux textes existants relatifs à l'émergence sonore. Ces propositions seront soumises à l'arbitrage du Gouvernement puis, s'il les retient, aux consultations obligatoires préalables à une modification des textes en vigueur, notamment au Conseil National du Bruit (CNB) et au Haut conseil de la santé publique. Ces adaptations pourront notamment s'appuyer sur les travaux déjà engagés par les professionnels.

Ainsi, la réglementation pourra évoluer vers des dispositions techniquement plus facilement applicables par les professionnels et permettant d'atteindre à la fois l'objectif de maintien de la protection du voisinage, de protection de l'audition du public et de soutien des festivals, éléments moteurs de la vie économique, sociale et culturelle de nos territoires.

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

Contact presse

Ministère chargé de la Santé et de l'Accès aux soins

Direction générale de la santé
Mél : presseds@sante.gouv.fr
<https://sante.gouv.fr/>

Contact presse

Ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 86 16
Mél : presse.apr@ecologie.gouv.fr